



**Chambre Belge
des Traducteurs
et Interprètes**

**Belgische Kamer
van Vertalers
en Tolken**



De Taalkundige Le Linguiste

Numéro / Editie 1 / 2019

Magazine de la Chambre belge des traducteurs et interprètes
Tijdschrift van de Belgische Kamer van Vertalers en Tolken

Le Conseil d'administration : mars 2019 - mars 2020

De Raad van Bestuur : maart 2019 - maart 2020



Guillaume Deneufbourg
Président / Voorzitter

Agnès Feltkamp
Vice-président (NL) /
Vicevoorzitter (NL)

Max De Brouwer
Vice-président (FR) /
Vicevoorzitter (FR)

Patrick Rondou
Secrétaire général /
Secretaris-generaal

Laurence Nys
Trésorière /
Penningmeester

Doris Grollmann
Traducteurs/interprètes jurés,
LinguaJuris, Bremer Runde,
EULITA /
Beëdigd vertalers/tolken,
LinguaJuris, Bremer Runde,
EULITA

Cyrille Ndjitat Tatchou
Rédacteur en chef -
Le Linguiste /
Hoofdrédacteur van De
Taalkundige

Camille Collard
Contact avec les écoles, Enquêtes,
Communication FR /
Contact met de scholen,
Enquêtes, Communicatie FR

Bert Rohaert
Interprètes,
Formation, Communication
NL / Tolken, opleiding,
communicatie NL

Isabelle Collard
Assurances,
Traducteurs/interprètes
jurés / Verzekeringen,
beëdigd vertalers/tolken

Geoffroy Destrebecq
Technologies et design /
Technologie & Design

Helena Vansynghele
Formation permanente, avenir de la
profession /
Permanente training, toekomst van het
beroep



Inhoud – Sommaire

Rubriek/Rubrique	Titel/Titre
Redactioneel/Edito	<p>4 - Traduire à l'ère des nouvelles technologies : s'ouvrir, s'informer, éduquer</p> <p>6 - Vertalen in een tijd van nieuwe technologieën : stel u open, zoek informatie en geef het door</p>
CBTI Actu Inzicht BKVT	<p>8 - AG 2019 : la CBTI se félicite du travail accompli</p> <p>10 - AV 2019 : de BKVT is verheugd over het geleverde werk</p> <p>12 - J. Moors NL <> FR : réduction pour les membres de la CBTI</p> <p>13 - J. Moors FR <> NL : korting voor BKVT-leden</p>
Paroles de membre	<p>14 - Kim Binon : « Avec la traduction au mot source, c'est comme si nous ne recevions que le prix des ingrédients... »</p>
Duiding Réflexion	<p>18 - Handig handelen : Wereldwijs</p> <p>20 - Guide pratique à l'exportation : Wereldwijs</p>
Regard-sud	<p>22 - ASTRA Sénégal : Traduire au Pays de la Téranga...</p>
Event	<p>27 - 21 février : Langue autochtones et droit au développement</p>
	<p>32 - Appel à contributions - Oproep tot bijdragen</p>



Guillaume Deneufbourg

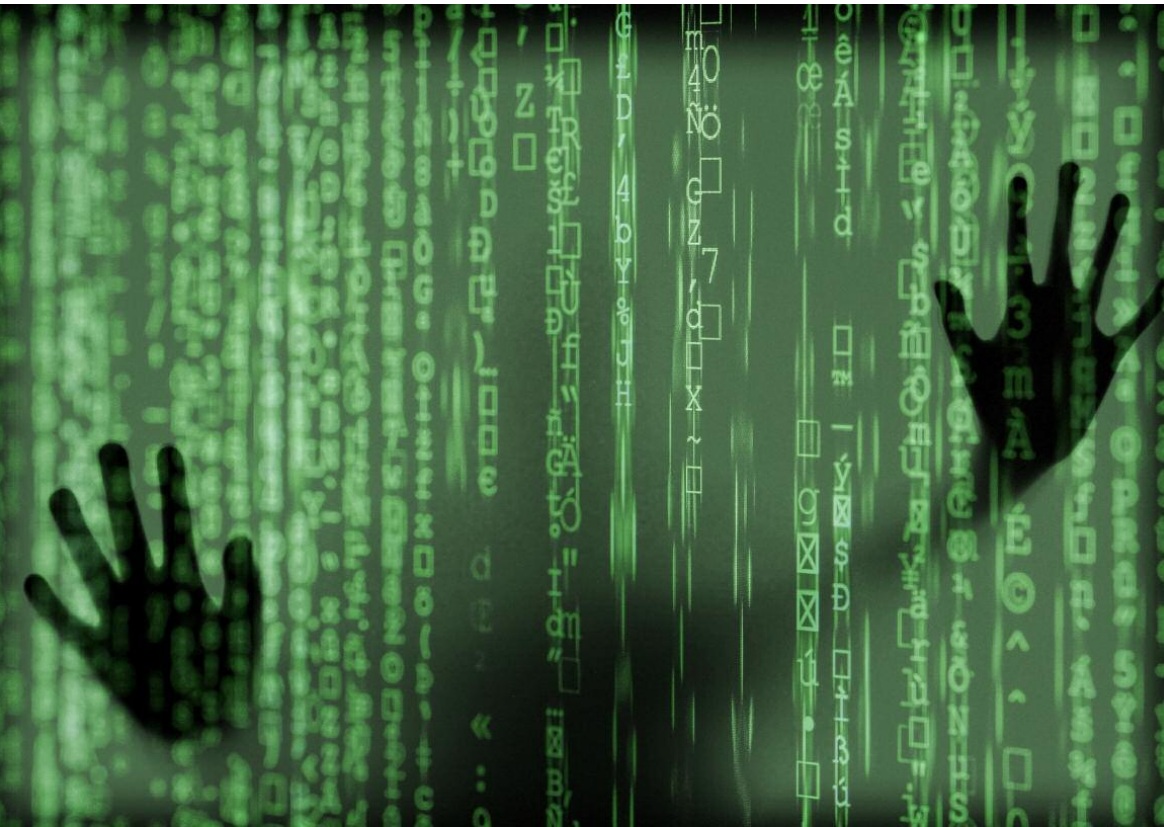
Traduire à l'ère des nouvelles technologies : s'ouvrir, s'informer, éduquer

Dans les années 1960, l'économiste américain Milton Friedman, qui obtiendra plus tard le prix Nobel d'économie (1976), était en visite dans un pays asiatique émergent. Un jour, on lui montra un chantier public de grande envergure, où il fut surpris de voir que la plupart des ouvriers utilisaient des pelles, mais pas de bulldozers, tracteurs ou tout autre engin de terrassement. Quand il interrogea les autorités officiellement en charge de ces questions, on lui expliqua que ce projet s'inscrivait dans le cadre des programmes d'aide à l'emploi. La réponse caustique de Friedman est devenue célèbre : « dans ce cas, pourquoi ne pas leur donner des cuillères plutôt que des pelles ? »

N'allez pas croire que je compare la traduction aux travaux de terrassement, même si je dois dire que l'idée de creuser, de retourner, de façonner la matière pour en faire quelque chose de nouveau me plait assez. Toujours est-il que la remarque de Friedman saisit le scepticisme exprimé par les économistes face aux peurs que suscite la perspective de la destruction d'emplois par les machines. Posez la question à un économiste : il ou elle vous répondra que ce scepticisme est fondé, qu'historiquement, contrairement aux idées reçues, l'évolution des technologies nous a presque toujours menés vers des sociétés plus prospères et des emplois dits « de meilleure qualité », les travailleurs déléguant aux machines les tâches répétitives pour se consacrer davantage au travail intellectuel à vraie valeur ajoutée ou se

réorienter vers d'autres métiers dits émergents, et théoriquement aussi mieux rémunérés.

Je ne partage pas cette vision des choses. C'était certainement vrai au début de la révolution technologique, dans les années 1970, où la symbiose était parfaite entre progrès technologiques et protection de la main-d'œuvre, mais tous les professionnels de la traduction pourront confirmer que si la technologie a facilité pas mal de choses, si la productivité a augmenté, le confort de travail aussi, l'évolution technologique n'a pas apporté que de bonnes choses, les dérives sont nombreuses, la technologie est souvent utilisée comme prétexte pour justifier des baisses tarifaires. Puisqu'il faut bien le reconnaître, les motifs financiers restent



les principaux moteurs de l'évolution technologique. Ces professionnels vous diront qu'il convient de se méfier d'une analyse qui ne serait sous-tendue que par des considérations économiques.

D'un autre côté, il serait aussi déraisonnable de tomber dans le déni, de ne pas prendre le train en marche. Car en définitive, l'évolution technologique sera inéluctable et tous ceux qui ne s'y intéresseront pas courront le risque de rester au bord du chemin.

Entre avantages et inconvénients, entre la volonté de protéger son travail et celle d'être en phase avec son époque, l'équilibre est tout sauf évident.

Mon propos ici n'est pas d'engager une réflexion philosophique sur l'impact des nouvelles technologies, mais de souligner que leur montée en puissance doit nous inciter à réfléchir posément à notre métier et à son avenir. Lors de mes contacts avec le secteur, je constate qu'il subsiste encore une grande incompréhension vis-à-vis des technologies, en particulier de la

traduction automatique, que les positions adoptées sont souvent guidées par les émotions et leurs peurs.

Entre les professionnels fatalistes, persuadés de la disparition prochaine du métier, et les clients peu scrupuleux qui voient dans la traduction automatique la réponse à tous leurs objectifs de réduction de coûts et de productivité, il est essentiel de privilégier une approche médiane, réfléchie, pondérée, pour dissiper d'une part les craintes infondées des professionnels et tempérer d'autre part l'optimisme excessif des clients finaux. À cet égard, la formation et pédagogie sont deux éléments clés.

Guillaume Deneufbourg
Président CBTI



Guillaume Deneufbourg

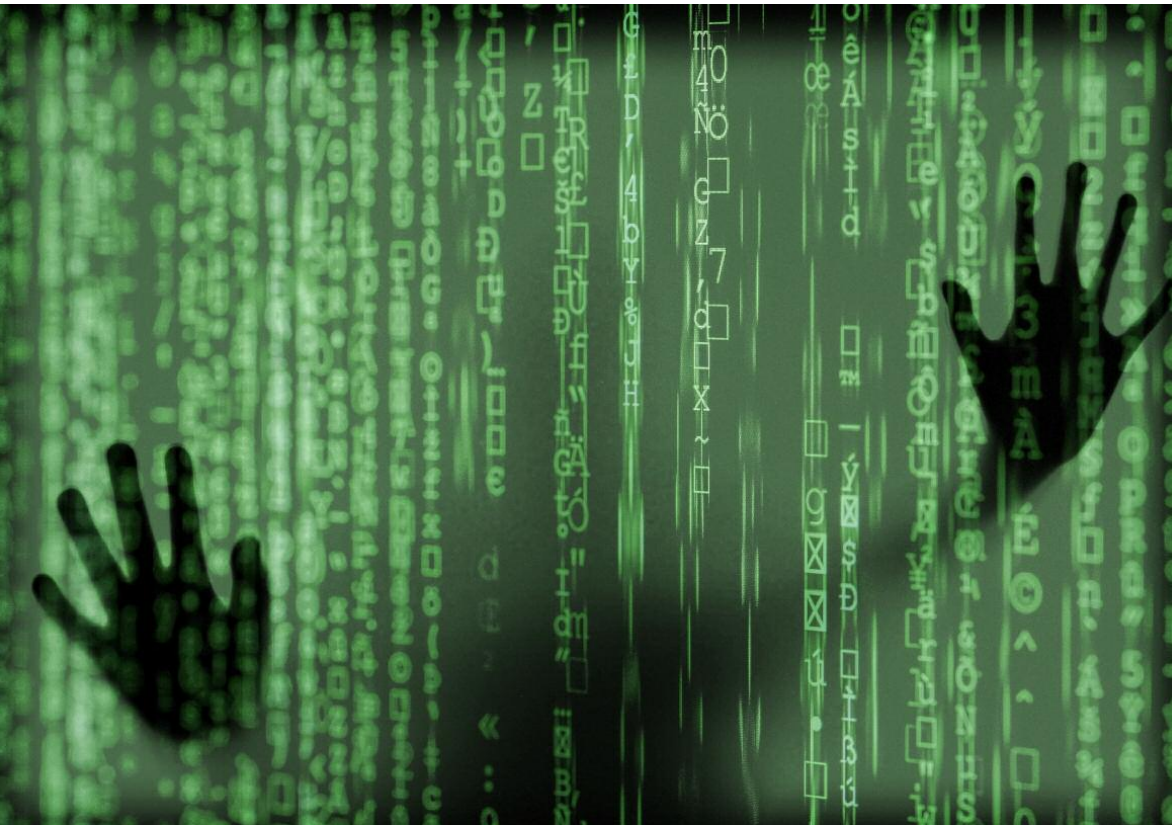
Vertalen in een tijd van nieuwe technologieën: stel u open, zoek informatie en geef het door

In de jaren '60 was de Amerikaanse econoom Milton Friedman, die in 1976 de Nobelprijs voor Economie zou ontvangen, op bezoek in een Aziatisch land in opkomst. Op een dag werd hij rondgeleid op een groots opgezette, openbare bouwwerf. Tot zijn verbazing werkten de meeste arbeiders met spades en niet met bulldozers, tractoren of graafmachines. Toen hij de officiële autoriteiten hier een vraag over stelde, kreeg hij als antwoord dat dit project binnen een tewerkstellingsprogramma paste. Friedmans scherpe antwoord is uitgegroeid tot een bekend citaat: "Als u jobs wilt creëren, geef deze arbeiders dan lepels in plaats van spades."

Geloof me vrij, ik wil vertaalwerk niet zomaar met grondwerken vergelijken, al spreekt het beeld me wel aan: alsof we naarstig materie uitgraven, omwoelen en er een compleet andere vorm aan geven. Toch blijft Friedmans opmerking relevant, als uitdrukking van de sceptische houding die economen aannemen wanneer ze geconfronteerd worden met de angst dat bepaalde jobs zullen verdwijnen en door machines worden overgenomen. Stel deze vraag aan een econoom, en hij of zij zal u antwoorden dat deze houding volledig gegrond is, dat de evolutie naar nieuwe technologieën ons in het verleden - in tegenstelling tot wat we vaak denken - bijna altijd naar meer welvaart en "kwalitatieve" banen heeft geleid, waarbij werknemers de repetitieve taken aan machines overlieten zodat zij hun toegevoegde waarde konden tonen in

echte intellectuele arbeid, of de overstap konden maken naar zogenaamde opkomende en (in theorie) beter betaalde jobs.

Met deze visie ga ik niet akkoord, al werd ze in de jaren '70 wel waargemaakt, toen de technologische revolutie nog in haar kinderschoenen stond, toen er een perfecte harmonie bestond tussen technologische vooruitgang en bescherming van de arbeidskrachten. Wat de vertaalprofessionals van nu volmondig zullen bevestigen is dat technologie de zaken er weliswaar op vooruit heeft geholpen, dat de productiviteit en het werkcomfort zijn toegenomen, maar dat deze vooruitgang ook een schaduwzijde kent. De uitwassen zijn legio en de van oorsprong positieve evolutie wordt vaak als voorwendsel gebruikt om



tariefdalings te rechtvaardigen. We moeten er geen doekjes om winden: financiële motieven blijven de belangrijkste beweegredenen voor technologische evoluties. Deze professionals menen eveneens dat men op zijn hoede moet zijn voor een analyse die uitsluitend gebaseerd is op economische overwegingen.

Anderzijds zou het al even onzinnig zijn om de kop in het zand te steken en de trein compleet te missen. Aan de technologische vooruitgang valt immers niet meer te ontsnappen, en wie er geen enkele interesse in vertoont, zou wel eens eenzaam kunnen achterblijven.

Voor- en nadelen tegenover elkaar afwegen, zijn vak beschermen en toch mee zijn met de laatste evoluties ... Het evenwicht is allerminst vanzelfsprekend.

Het is niet mijn bedoeling om hier een filosofische uiteenzetting te houden over de impact van nieuwe technologieën, maar ik wil graag benadrukken dat hun opkomst ons dwingt tot een weloverwogen reflectie omtrent ons beroep en onze toekomst als vertalers. Tijdens mijn

ontmoetingen binnen de sector merk ik dat er een groot onbegrip heerst over die technologieën, en vooral over automatische vertalingen. Mening en standpunten zijn dan ook vaker ingegeven door emoties en angsten dan door reële kennis.

Aan de ene kant staan de zwartkijkers die ervan zijn overtuigd dat hun beroep met uitsterven is bedreigd, aan de andere kant bevinden zich gewetenloze klanten voor wie automatische vertaling het ideale middel vormt om kosten te drukken en de productiviteit te verhogen. Tussen die uitersten vinden we hem of haar die bedachtzaam en weloverwogen handelt, die ongegronde angsten aan de kant schuift en de al te optimistische verwachtingen van de eindklant weet te temperen.

Zelf informatie inwinnen en deze doorgeven is in dit opzicht dan ook essentieel.

Guillaume Deneufbourg
Voorzitter BKVT

Nederlandse vertaling : Nicky Wijns

AG 2019 : la CBTI se félicite du travail accompli



Anne-sophie Staquet

L'assemblée générale de la Chambre belge des traducteurs et interprètes s'est tenue le 16 mars 2019 à l'Hôtel Léopold à Bruxelles. Comme de coutume, c'est le président, Guillaume Deneufbourg, qui a ouvert les débats.



Assemblée générale, instance suprême de la CBTI.

Dans son allocution, il est revenu sur les activités menées tout au long de l'année et a souligné que les résultats engrangés étaient le fruit d'un travail d'équipe et le reflet d'une bonne entente au sein du conseil d'administration.

Petite nouveauté cette année, un photographe professionnel était chargé de saisir l'atmosphère du moment et avait installé un studio afin de permettre à tous les membres présents de disposer d'une photo « pro ». Cette annonce a ravi les membres, qui n'ont pas hésité à se faire tirer le portrait pendant le déjeuner.

Selon l'habitude maintenant solidement ancrée, les nouveaux membres se sont ensuite présentés et ont signé le code d'honneur de la CBTI.

Après les formalités d'usage, Agnès Feltkamp a présenté le rapport annuel, qui reprenait l'ensemble des activités et projets menés par l'association au cours de l'année précédente. Les avis étaient unanimement positifs quant au travail réalisé : la CBTI a lancé de nombreuses initiatives et organisé quantité de formations sur des thèmes variés, à la grande satisfaction des membres, qui n'ont pas manqué d'en souligner la qualité. Les chiffres confirment eux aussi cette bonne tenue de l'association professionnelle, dont le nombre de membres a - pour la première fois dans l'histoire de la CBTI - dépassé la barre symbolique des 500.

Laurence Nys, trésorière, a ensuite présenté l'état des comptes. Avec une situation financière au beau fixe, résultant à la fois d'une baisse des dépenses et d'une augmentation des recettes, les membres se sont aussi réjouis des informations exposées. Les commissaires aux comptes ont donné décharge et les comptes 2018 ont été approuvés. S'agissant du budget 2019, une partie

des recettes sera réinjectée dans une nouvelle plateforme en ligne qui permettra, notamment, la gestion automatique des cotisations. À l'instar des comptes, le budget a été approuvé à l'unanimité.

Cette année, plusieurs administrateurs remettaient leur mandat en jeu, dont le président, Guillaume Deneufbourg. Il sera, sans surprise,



Devant l'AG souveraine, Guillaume Deneufbourg défend le bilan du CA.

Les points suivants à l'ordre du jour ont également été approuvés sans débat : maintien de la cotisation annuelle à 200 €, désignation de trois commissaires aux comptes et des trois membres du conseil de discipline.



Idéal démocratique à la CBTI : la satisfaction du devoir accompli.

reconduit pour deux ans, avec 98,5 % de suffrages. Camille Collard, Isabelle Collard, Agnès Feltkamp, Doris Grollmann, Laurence Nys, Patrick Rondou et Helena Vansynghele, nouvelle candidate, ont eu à cœur de nous présenter leurs ambitions pour ce nouveau mandat, placé sous le signe de la continuité et de l'équilibre. Tous ont été largement élus.

La parole a ensuite été laissée à l'assemblée, qui a pu s'exprimer sur divers sujets, tels que l'utilité de l'enquête sur le marché de la traduction et de l'interprétation, réalisée par Camille Collard, la nécessité de disposer d'une procédure plus cadrée pour gérer l'organisation de formations et la révision du vademécum du traducteur indépendant.

Après avoir prié les interprètes présents à se retrouver dans l'après-midi pour la réunion de la Commission sectorielle interprètes (CSI), le président a clos les débats et invité les membres à le rejoindre pour le déjeuner. Un *walking lunch* convivial, qui fut surtout l'occasion d'un beau moment d'échange entre les membres de l'association.

Anne-Sophie Staquet

AV 2019: de BKVT is verheugd over het geleverde werk



Anne-sophie Staquet

Op 16 maart 2019 vond in het Leopold Hotel in Brussel de Algemene Vergadering van de Belgische Kamer van Vertalers en Tolken plaats. Zoals gebruikelijk was het de voorzitter, Guillaume Deneufbourg, die de debatten opende.



De algemene vergadering, het hoogste orgaan van de BKVT.

In zijn welkomstwoord kwam hij terug op de activiteiten doorheen het jaar en benadrukte hij dat de behaalde resultaten de vrucht van teamwork en de weerspiegeling van een goede verstandhouding in de raad van bestuur waren.

Een kleine nieuwigheid dit jaar was de professionele fotograaf, die de sfeer van het moment op de gevoelige plaat moest vastleggen en een studio opgezet had, zodat van alle aanwezige leden een 'professionele' foto gemaakt

kon worden. Deze aankondiging viel erg in de smaak bij de leden, die niet gearzeld hebben om zich te laten fotograferen tijdens de lunch.

Naar aloude gewoonte hebben de nieuwe leden vervolgens de erecode van de BKVT ondertekend en zichzelf voorgesteld.

Na de gebruikelijke formaliteiten heeft Agnès Feltkamp het jaarverslag gepresenteerd, waarin alle activiteiten en projecten van de vereniging in het vorige jaar opgenomen zijn. De meningen waren onverdeeld positief met betrekking tot het geleverde werk: de BKVT heeft tal van initiatieven gelanceerd en een heleboel opleidingen rond uiteenlopende thema's georganiseerd, tot grote tevredenheid van de leden, die niet nagelaten hebben de kwaliteit ervan te benadrukken. Ook de cijfers bevestigen de goede werking van de beroepsvereniging, die voor het eerst in de geschiedenis van de BKVT de symbolische kaap van 500 leden overschreden heeft.

Laurence Nys, penningmeester, stelde vervolgens de jaarrekening voor. Met een bestendige financiële situatie, die tegelijkertijd voortvloeit uit

een daling van de uitgaven en een stijging van de inkomsten, waren ook de leden verheugd over de meegedeelde informatie. De financiële commissarissen hebben kwijting verleend en de rekeningen van 2018 zijn goedgekeurd. Met betrekking tot de begroting voor 2019 zal een deel van de inkomsten



Guillaume Deneufbourg verdedigt de resultaten van de RvB tegenover de AV.



Het democratisch ideaal bij de BKVT: tevredenheid over de vervulde plicht.

opnieuw ingebracht worden in een nieuw onlineplatform dat het automatische beheer van de ledenbijdragen mogelijk zal maken. Net als de rekeningen werd ook de begroting unaniem goedgekeurd.

Dit jaar waren verschillende bestuurders, waaronder de voorzitter, Guillaume Deneufbourg, opnieuw verkiesbaar. Niet verrassend wordt zijn mandaat met twee jaar verlengd, met 98,5 % van de stemmen. Camille Collard, Isabelle Collard, Agnès Feltkamp, Doris Grollmann, Laurence Nys, Patrick Rondou en Helena Vansynghel, een nieuwe kandidate, wilden ons graag meegeven welke hun ambities zijn voor dit nieuwe mandaat, dat in het

teken van continuïteit en evenwicht staat. Ze werden allen met een ruime meerderheid verkozen.

Ook de volgende agendapunten werden zonder discussie goedgekeurd: de handhaving van de jaarlijkse bijdrage op een bedrag van € 200, de aanduiding van drie financiële commissarissen en van drie leden van de tuchtraad.

Daarna werd het woord gegeven aan de deelnemers van de vergadering. Zij hebben zich kunnen uitspreken over verschillende onderwerpen, zoals het nut van de enquête over de vertaal- en tolkmarkt, die uitgevoerd werd door Camille Collard, de noodzaak van een beter aansluitende procedure om de organisatie van opleidingen te beheren en de herziening van het vademecum van de zelfstandige vertaler.

Nadat hij de aanwezige tolken gevraagd had om elkaar 's namiddags terug te zien voor de vergadering van de Sectorcommissie Tolken (SCT), sloot de voorzitter de debatten en nodigde hij de leden uit om samen met hem te lunchen. Deze gemoedelijke *walking lunch* was in de eerste plaats een uitstekende gelegenheid voor de leden van de vereniging om van gedachten te wisselen.

Anne-Sophie Staquet
Vertaling : Andy Van Dingenen

Dictionnaire juridique J. Moors NL<>FR : réduction pour les membres de la CBTI

La CBTI a renouvelé cette année son partenariat avec la maison d'édition Die Keure/La Charte et vous propose à nouveau un accès à la version en ligne du dictionnaire juridique J. Moors NL-<FR pour un montant annuel forfaitaire de 50 euros au lieu de 115.

Cette formule vous permet notamment de bénéficier en toutes circonstances des dernières mises à jour du dictionnaire et d'accéder au dictionnaire depuis n'importe quel ordinateur (tout en contribuant au respect de l'environnement).

Édité pour la première fois en 1953, le dictionnaire juridique néerlandais-français de Joseph Moors en est aujourd'hui à sa 7^e édition. Il fait figure d'ouvrage de référence incontesté dans le secteur de la traduction juridique. Riche de plusieurs dizaines de milliers de termes, il permet à tout linguiste de trouver rapidement et en toute convivialité le terme recherché dans ce langage de spécialité. Il constitue à ce titre un élément incontournable de la palette d'outils du traducteur juridique moderne. À n'en pas douter, un atout dont les membres de la CBTI auront à cœur de profiter.

Info :
<https://www.juridischwoordenboekmoors.be/fr/method>



Juridisch woordenboek J. Moors FR<>NL: korting voor BKVT-leden

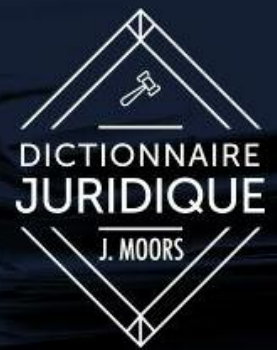
De BKVT heeft dit jaar het partnerschap met de uitgeverij Die Keure verlengd en biedt u weer toegang tot de online versie van het juridisch woordenboek J. Moors NL>-<FR voor een vast bedrag van slechts 50 euro per jaar in plaats van 115 euro.

Hiermee hebt u vanaf welke computer dan ook altijd toegang tot de meest up-to-date versie van het woordenboek (én zorgt u ervoor dat er minder bomen hoeven te worden gekapt).

Het juridische woordenboek Nederlands-Frans, Frans-Nederlands van Joseph Moors werd voor het eerst uitgegeven in 1953 en is vandaag toe aan zijn 7e druk. Het woordenboek is de referentie bij uitstek in de wereld van juridische vertalingen. Het telt tienduizenden lemma's en taalkundigen vinden er snel en gemakkelijk de vakterm die ze zoeken. Het woordenboek is dan ook onmisbaar voor juridische vertalers. Een troef waarvan de leden van de BKVT graag gebruik zullen maken, zoveel is zeker.

Meer info:

<https://www.juridischwoordenboekmoors.be/nl/method>



Kim Binon : « Quand vous achetez une pâtisserie, vous payez la farine, les œufs, le sucre, etc. mais aussi le savoir-faire du pâtissier. En traduction, avec la rémunération au mot source, c'est comme si nous ne recevions que le prix des ingrédients... »



Kim Binon

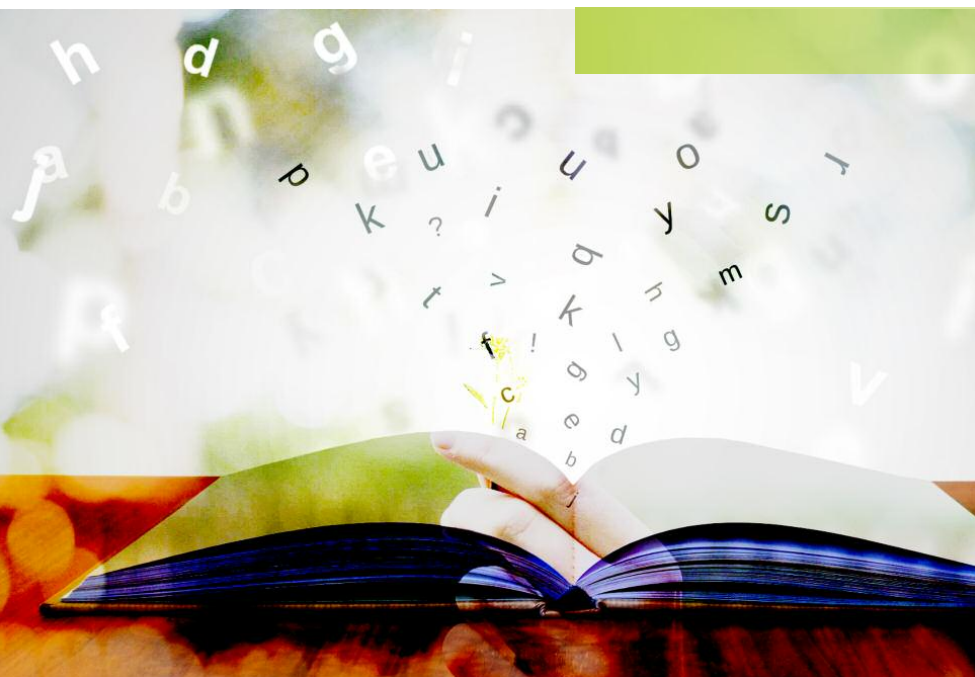


Biologie, zoologie et botanique, chirurgie, orthopédie et équipements médicaux, médecine humaine, pharmacie et physiologie, psychiatrie, etc. : autant de disciplines pointues qui entrent dans votre champ de compétence. On dirait que la traductrice que vous êtes est à fond dans la spécialisation...

En effet, ma formation m'offre les compétences pour traduire des textes très spécialisés, ou au moins les connaissances de base requises pour effectuer les recherches nécessaires à la traduction et à la compréhension de ces textes. C'est aussi l'un des aspects que j'apprécie beaucoup dans ce métier : pour les besoins d'une traduction, faire des recherches sur un sujet et apprendre de nouvelles choses, étendre et approfondir mes connaissances... sans pour autant m'aventurer en dehors du domaine médical et scientifique, que je trouve déjà bien assez vaste !

Vous auriez probablement fait un bon médecin. Qu'est-ce qui vous a poussée à opter pour les sciences de la santé et de l'environnement non pas comme profession, mais plutôt comme spécialisation de vos pratiques traductives ?

Depuis le plus jeune âge, la médecine et le corps humain me passionnent ; mais à l'école, j'adorais aussi le français, le latin, le néerlandais et l'anglais ! Après des années d'études très enrichissantes et l'obtention de mon diplôme, j'ai fait le choix de privilégier ma vie familiale : j'ai appris que j'étais enceinte de mon premier enfant seulement quelques jours avant de signer le contrat de location pour un cabinet médical, alors j'ai décidé de tout annuler et de reporter la pratique médicale à plus tard... mais ce jour n'est finalement jamais venu ! En effet, grâce à une annonce parue dans « Le Généraliste », j'ai découvert le monde de la traduction médicale. Et après quatre beaux enfants et presque 16 années riches en traductions, j'apprécie toujours autant cette profession, qui m'a permis de concilier mes compétences médicales, mon goût pour les langues étrangères et ma vie familiale.



l'ancien système de facturation car je le trouve plus juste et cohérent. Quand vous achetez une pâtisserie, vous n'exigez pas de payer le prix des ingrédients, vous payez la farine, les œufs, le sucre, etc. mais aussi le savoir-faire du pâtissier. Pour moi, c'est exactement pareil : la rémunération au mot source, c'est comme si nous ne

Lors de l'entretien qu'il nous a accordé en 2015 à l'occasion du 60e anniversaire de la CBTI, le président de la FIT d'alors a laissé entendre que la spécialisation représentait l'avenir du traducteur (Le Linguiste 2015, n°2) ; de par votre profil clairement orienté, vous semblez d'accord avec Henry Liu...

Tout à fait, je pense que le fait de cibler son travail sur un thème bien particulier permet au traducteur d'acquérir les compétences et l'expérience propres à ce domaine, d'en maîtriser la terminologie et le style spécifiques, pour offrir à ses clients des textes de meilleure qualité et... aussi être en mesure de demander un tarif plus élevé !

Justement, parlant du rapport expertise/tarifcation, quel regard jetez-vous sur l'évolution du marché mondial de la traduction, Kim Binon ?

Ce qui me frappe le plus, c'est l'évolution des tarifs de traduction et l'utilisation croissante des outils de TAO. En 2003, quand j'ai débuté, la norme était de se faire payer à la ligne cible. À l'heure actuelle, la majorité des traducteurs sont rémunérés au mot source. Je persiste à me battre pour conserver

recevions que le prix des ingrédients... Malheureusement, au fil du temps, les bureaux de traduction ont réussi à imposer ce système aux traducteurs. Et il faut bien l'avouer, les traducteurs sont parfois un peu... « mous » pour défendre leur tarif !

Il y a aussi la fameuse loi du marché, avec la préférence pour des tarifs au rabais, notamment dans des régions où les devises sont moins fortes...

Il est vrai que dans ce monde désormais sans frontières grâce aux nouveaux moyens de communication, où l'on privilégie trop souvent le moindre coût au détriment de la qualité, la concurrence est rude et il n'est pas toujours facile de faire face aux fluctuations de revenus liées à notre métier d'indépendant. Cela dit, quand je vois les faibles tarifs proposés par certains bureaux pour une traduction spécialisée, je me dis qu'il y a encore du pain sur la planche pour faire évoluer les mentalités et faire comprendre aux traducteurs qu'ils ne doivent pas tout accepter pour avoir du travail. Ils oublient parfois qu'ils sont des acteurs indispensables à la réussite de ce marché : une agence de traduction n'est rien sans traducteurs,

¹ https://trends.levif.be/economie/entreprises/les-logiciels-de-traduction-replaceront-ils-l-humain/article-normal-877785.html?cookie_check=1552494238

c'est bien nous qui faisons le travail et nous avons aussi le pouvoir de dicter nos règles plutôt que d'accepter celles des agences... pour autant que nous restions cohérents et unis ! Et c'est là qu'une association professionnelle telle que la CBTI prend tout son sens.

Dans son édition du 16 août 2018, la revue Trends1 cite Google Translate comme un exemple de ces outils virtuels d'aide à la traduction qui feraient de l'opération traduisante un « jeu d'enfant »... Kim Binon, le « traducteur humain » est-il programmé pour disparaître à terme ?

C'est justement le second point qui me frappe : l'utilisation croissante des outils de TAO et cette impression que « c'est tellement facile de traduire que même une machine/un logiciel peut le faire » ! Mais il suffit de voir le résultat obtenu avec ce fameux Google Translate pour comprendre que le traducteur humain a encore toute sa place dans le monde de la traduction, et pour longtemps selon moi... La force d'un traducteur, c'est qu'il comprend le texte qu'il traduit, ce qu'aucune machine ni aucun logiciel ne sera jamais capable de faire. Il arrive aussi qu'un traducteur humain ne comprenne pas ce qu'il traduit et... c'est aussi une catastrophe ! De plus, je dois bien avouer que je suis réfractaire à tous ces outils de TAO, je n'en ai aucun et je m'en porte très bien.

Ah bon ! Et comment est-ce possible à cette ère où règnent les nouvelles technologies, Kim Binon ?

J'en ai déjà discuté avec différents collègues mais je ne suis toujours pas convaincue de leur intérêt. En travaillant de manière « artisanale », j'ai l'impression de contrôler totalement la traduction, je peux choisir moi-même le terme qui me semble le plus adéquat en fonction du contexte... De plus, je ne suis pas non plus convaincue de la rentabilité de ces outils en raison du temps passé à les maîtriser et à résoudre les problèmes liés à leur utilisation... mais aussi en raison des réductions

accordées aux clients pour les répétitions calculées par le logiciel ! Ces outils devraient avant tout servir notre intérêt en augmentant notre rentabilité et donc nos revenus, et non servir l'intérêt des agences, comme c'est parfois le cas.

Dans ce cas précis, justement, quel rôle peut jouer un mouvement associatif comme la Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) dans la défense des intérêts des traducteurs ?

En tant qu'association professionnelle, son rôle est bien sûr de défendre nos intérêts mais surtout de sensibiliser les membres de la profession, c'est-à-dire les traducteurs débutants mais aussi les traducteurs plus expérimentés, à cette nécessité absolue d'unir nos efforts pour faire comprendre aux agences et aux clients que notre travail de qualité a un prix. Baisser son prix pour satisfaire les agences et se garantir ainsi un volume de travail suffisant n'est qu'une solution à court terme, car il y aura toujours quelqu'un d'autre, en Belgique (sauf si notre travail de sensibilisation fonctionne !) ou ailleurs dans le monde, qui acceptera au final de travailler pour moins cher... Mais y aura-t-il toujours quelqu'un d'autre pour offrir un travail d'une qualité équivalente au vôtre ? Pas forcément. Certains clients tentent parfois d'aller voir si l'herbe est plus verte (et surtout moins chère) ailleurs... mais ils reviennent quand ils veulent retrouver un travail de qualité !

Depuis quand êtes-vous membre de la CBTI ? Et comment évaluez-vous le rendement de cette association dans la conduite des missions qu'elle s'est assignées à sa création en 1955(défendre les intérêts des traducteurs et interprètes, et faire connaître le secteur au grand public) ?

Je suis membre depuis 2013, une année marquée par une modification des conditions d'admission à la CBTI. Depuis mon adhésion, j'ai rencontré de nombreux collègues. Et c'est justement grâce au soutien et aux conseils éclairés de certains de ces

collègues plus expérimentés (qui se reconnaîtront et que je remercie au passage !) que j'ai pu réaliser la valeur d'un travail de qualité et l'intérêt de résister à cette pression de la baisse des tarifs. Ce n'est pas toujours facile, il y a bien des périodes plus creuses où l'on est tenté d'y céder pour s'assurer plus de travail, mais je reste persuadée que c'est la meilleure façon d'agir sur le long terme et dans l'intérêt même de la profession. Les contacts enrichissants avec des collègues, cet encadrement et ce soutien mutuel me semblent ainsi indispensables pour « rester sur le bon chemin ». Si l'on est trop seul (et notre profession d'indépendant implique déjà un travail plus solitaire), on peut se sentir très dépourvu... c'est pour moi tout l'intérêt d'une association telle que la nôtre ! Malgré tout, même si l'on constate avec plaisir que le nombre de membres augmente progressivement, nous sommes encore trop peu nombreux, parmi l'ensemble des traducteurs et interprètes belges, à être affiliés et conscients de ces avantages.

Kim Binon, parlons un peu de vous, intuitu personae. L'on observe généralement que la profession choisie peut coller à la personnalité intrinsèque de celui ou celle qui l'exerce... Alors, dites-nous, quel type d'individu êtes-vous ?

Je suis organisée (avec quatre enfants et un travail, c'est une nécessité), rigoureuse et très méticuleuse (voire maniaque !), autonome et indépendante, parfois têtue, très persévérante quand je me fixe un objectif... oui, ces caractéristiques collent sans doute assez bien avec la profession !

Et lorsque vous ne traduisez pas, que faites-vous ? Quelles sont vos activités récréatives ?

En dehors de la traduction, mon activité principale est l'organisation de la vie familiale, un second travail à part entière. C'est aussi un aspect positif de notre profession que j'apprécie beaucoup, cette possibilité de concilier plus facilement la vie professionnelle et la vie familiale. En effet, grâce à

ce métier, j'ai pu garder mes enfants à la maison et partager avec eux tous ces moments précieux de leur petite enfance, même si jongler avec les traductions, les échanges de mails avec les clients, les lessives, la préparation des repas, les panades et changements de couches, etc. n'était pas facile tous les jours. C'est bien plus confortable maintenant qu'ils sont tous scolarisés. Mes principaux loisirs ou plaisirs sont les cours de danse, la lecture... et les bons petits restos avec les gens que j'aime !



16 années d'expérience professionnelle et... 4 beaux enfants !

Dernière question, Kim Binon, un jugement au faciès me pousse à m'étonner qu'il n'y ait pas de langue asiatique dans votre combinaison linguistique professionnelle... Qui êtes-vous au juste ?

Je suis née en Corée du Sud mais de nationalité et de culture 100 % belges car adoptée par un couple belge à l'âge de 6 mois. Je ne connais donc ni la langue ni la culture de mon pays d'origine mais je caresse l'idée d'y aller un jour et de découvrir Séoul, ma ville natale.

Propos recueillis par Cyrille Ndjitat Tatchou

Handig handelen



Wereldwijs



Agnès Feltkamp

Als we de afkorting FIT uitspreken, denkt elke vertaler en tolk uiteraard aan de Fédération Internationale des Traducteurs. Maar wij hebben in Vlaanderen een andere FIT: *Flanders Investment and Trade*. Dit is hét aanspreekpunt voor internationaal ondernemen in Vlaanderen.

FIT helpt bedrijven in Vlaanderen exporteren en internationaliseren, begeleidt buitenlandse bedrijven bij hun investeringsprojecten in Vlaanderen en brengt buitenlandse kopers in contact met Vlaamse producten en diensten. De organisatie verleent gratis advies en begeleiding op maat en beschikt over landenexperten en sectorspecialisten en een wereldwijd netwerk.

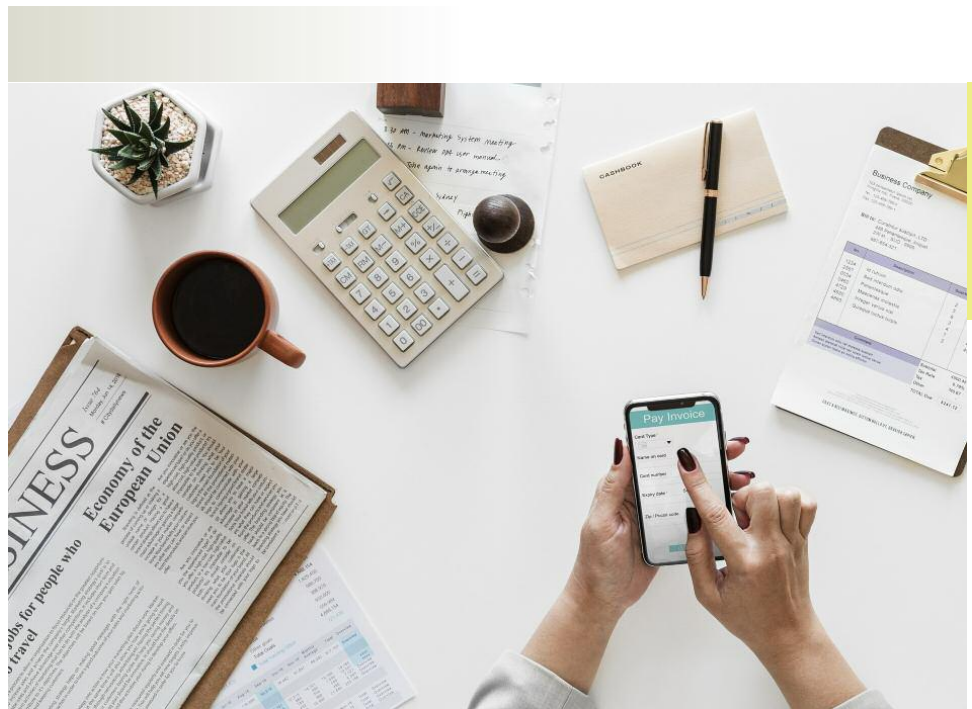
Waarom is dit interessant voor ons? Wel, bedrijven die werken met het buitenland, moeten communiceren, en daarbij hebben ze vroeg of laat vertalers en tolken nodig. Dit is dus een platform waar je klanten kunt vinden.

Wereldwijs is het tijdschrift van FIT dat zowel online als op papier gratis te lezen is. Elke maand komt er een nummer uit. Ik beveel u een snuffeltocht aan door die nummers. Bijvoorbeeld een artikel over Indigocare – een bedrijf dat ICall heeft ontwikkeld, een full IP verpleegoproepsysteem. Zij exporteren dat naar het buitenland – dan moet dat programma vast vertaald worden. Een tweede rubriek Marktinfo, met korte stukjes over de Maltese maritieme

sector, de Italiaanse cruisesector, kleinhandel in Peru, de meubelmarkt in de Baltische staten of Rusland, de fietsmarkt in Finland, de Franse markt voor voedingssupplementen, immobiliën in Roemenië, de gezondheidszorg in Noorwegen.

In elk nummer staat er een langer artikel over export naar een bepaald land met allerlei nuttige adviezen over de handelscultuur in dat land. Ik lees in een artikel over Tsjechië met enige tevredenheid het advies van André Lippens van het Limburgse bedrijf Breetec om te anticiperen op de beperkte talenkennis: “Alleen in de grote steden spreekt men Engels en Duits. Daarbuiten ben je aangewezen op het Tsjechisch. Een tolk inschakelen tijdens onderhandelingen is dan ook een slimme zet. De taal zelf onder de knie krijgen is geen sinecure, maar als je regelmatig zakendoet in Tsjechië, loont het om daarin te investeren.”

Finland zou op het ogenblik een “unieke hotspot [zijn] voor allerlei start-ups, technologiebedrijven, R&D-spelers – en een perfecte schakel tussen Oost en West”.



Verder lees ik er over uiteenlopende bedrijven, hoe actief ze zijn in de export, met welke landen. Analytische artikelen over de gevolgen voor Vlaamse bedrijven van de economische sancties van de VS tegen Iran, of over hoe je je voorbereidt op een harde Brexit. EH BIO (Eerste Hulp bij Internationaal Ondernemen) geeft in elk nummer tips –over de deelname aan vakbeurzen, over hoe je je beschermt tegen slechte betalers....

Zo ontdek ik ook dat investeringen uit het buitenland in Vlaanderen vorig jaar blijkbaar een historisch record hebben bereikt. Topinvesteerdere waren de VS, Nederland, Frankrijk, Duitsland, China, Japan, het VK, Zwitserland, Zweden, Denemarken, Turkije en Zuid-Afrika.

In de kalender worden groepszakenreizen aangekondigd, naar steden en landen over de hele wereld als Abu Dhabi, Nairobi, Kopenhagen, Malmö, New Delhi, Hamburg, Sao Paulo, Sofia, Skopje, Oezbekistan, Belgrado. Er worden geregeld workshops en studiedagen georganiseerd over hoe je zakendoet in het buitenland, steeds toegespitst op een bepaald land. Dergelijke reizen kunnen een investering zijn: je komt er in de dichte omgeving van de mensen die het exportbeleid van een bedrijf bepalen – en dus ook hoe het taalprobleem wordt aangepakt.

In september organiseert FIT de uitreiking van de Leeuw van de Export: een prijsuitreiking met walkingdinner en netwerkgelegenheid. De wonderbaarlijke winnaar van 2018 was Biobest, een bedrijf dat hommels kweekt en exporteert. Deelname is gratis! Dus zorg dat u er in 2019 bij bent.

Agnès Feltkamp

Agnes.feltkamp@vertalers.be

Nuttige koppelingen

- <https://www.flandersinvestmentandtrade.com/nl>
- <https://www.leeuwvandeexport.be/>
- <https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/magazine-internationaal-ondernemen>
- <https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/acties-events>



**FLANDERS
INVESTMENT &
TRADE**

Guide pratique à l'exportation



le magazine Wereldwijs



Agnès Feltkamp

Tout traducteur ou interprète qui entend l'abréviation FIT ne peut s'empêcher de penser à la Fédération Internationale des Traducteurs. En Flandre, il existe toutefois un autre organisme abrégé FIT : Flanders Investment and Trade. Il s'agit du point de contact incontournable pour l'entrepreneuriat international en Flandre.

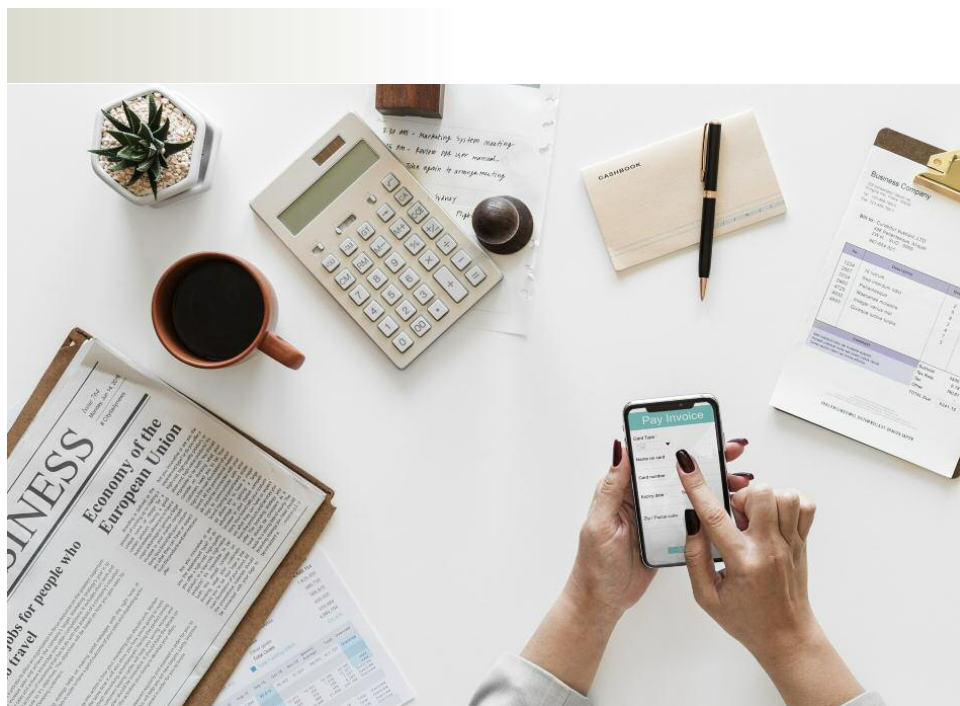
Le FIT aide les sociétés flamandes à exporter et s'internationaliser, accompagne des sociétés étrangères dans leurs projets d'investissement en Flandre, et fait découvrir des produits et services flamands à des acheteurs étrangers. L'organisme, qui dispose d'experts nationaux, de spécialistes sectoriels et d'un réseau mondial, offre un encadrement sur mesure et des conseils gratuits.

Que peut nous apporter le FIT ? Les entreprises qui travaillent avec des pays étrangers doivent communiquer et auront donc tôt ou tard besoin de traducteurs et d'interprètes. Il s'agit dès lors d'une plate-forme où vous pouvez trouver des clients.

Le magazine du FIT, baptisé Wereldwijs, est gratuitement disponible aussi bien en version électronique que papier. Il est publié mensuellement. N'hésitez pas à fouiller dans les différentes éditions. Elles recèlent, par exemple, un article sur Indigocare, une société qui a développé un système intégral d'appels IP des infirmiers appelé ICall. Comme l'entreprise l'a exporté à l'étranger, son programme doit être traduit. Le magazine comprend également une rubrique

intitulée Marktinfo, qui contient de brefs articles sur le secteur maritime maltais, le secteur italien des croisières, le commerce de détail au Pérou, le marché des meubles dans les pays baltes ou la Russie, le marché du vélo en Finlande, le marché français des compléments alimentaires, l'immobilier roumain et les soins de santé en Norvège.

Chaque numéro contient un article plus étayé sur l'exportation vers un pays donné, avec toutes sortes de conseils utiles sur la culture commerciale nationale. Dans un article sur la Tchéquie, je me réjouis de lire qu'André Lippens, de la société limbourgeoise Breetec, conseille d'anticiper les connaissances linguistiques limitées : « Seuls les habitants des grandes villes parlent anglais et allemand. Dans le reste du pays, il est préférable d'utiliser le tchèque. Faire appel à un(e) interprète pour les négociations relève dès lors d'un choix judicieux. Maîtriser personnellement la langue nationale n'est pas une mince affaire, mais si vous faites régulièrement des affaires en Tchéquie, le jeu peut en valoir la chandelle. »



La Finlande serait actuellement un « lieu incontournable pour diverses startups, sociétés technologiques et acteurs en recherche et développement, de même qu'un maillon parfait entre l'Orient et l'Occident ».

Dans ces magazines, je découvre également des informations sur différentes entreprises et leur niveau d'exportation, de même que les pays avec lesquels elles traitent. Sans oublier des analyses sur les conséquences pour les sociétés flamandes des sanctions économiques américaines contre l'Iran, ainsi que sur la manière de se préparer à un Brexit dur. La rubrique EHBIO (aide de première nécessité dans le cadre de l'entrepreneuriat international) prodigue des conseils dans chaque édition, aussi bien sur la participation à des salons professionnels, que sur la manière de se protéger des mauvais payeurs, etc.

J'y lis aussi que les investissements étrangers en Flandre ont apparemment connu un pic historique l'an dernier. Les principaux investisseurs étaient américains, néerlandais, français, allemands, chinois, japonais, britanniques, suisses, suédois, danois, turcs et sud-africains.

Par ailleurs, le calendrier annonce des voyages d'affaires groupés dans le monde entier, notamment à Abou Dhabi, Nairobi, Copenhague, Malmö, New Delhi, Hambourg, São Paulo, Sofia,

Skopje, Belgrade, ainsi qu'en Ouzbékistan. Des ateliers et journées d'étude sur la manière de faire des affaires à l'étranger sont régulièrement organisés, toujours axés sur un pays précis. De tels voyages peuvent constituer un investissement : en effet, on y rencontre des personnes définissant la politique d'exportation de sociétés et donc aussi la manière de gérer les défis linguistiques.

En septembre, le FIT organise la remise du prix « Leeuw van de Export » : une cérémonie accompagnée d'un walking dinner et d'une belle opportunité de réseautage. Le surprenant vainqueur de 2018 était Biobest, une société qui élève et exporte des bourdons. La participation est gratuite ! N'hésitez pas à y participer en 2019.

Agnès Feltkamp
agnes.feltkamp@vertalers.be

Traduction : Céline Maes

Liens utiles

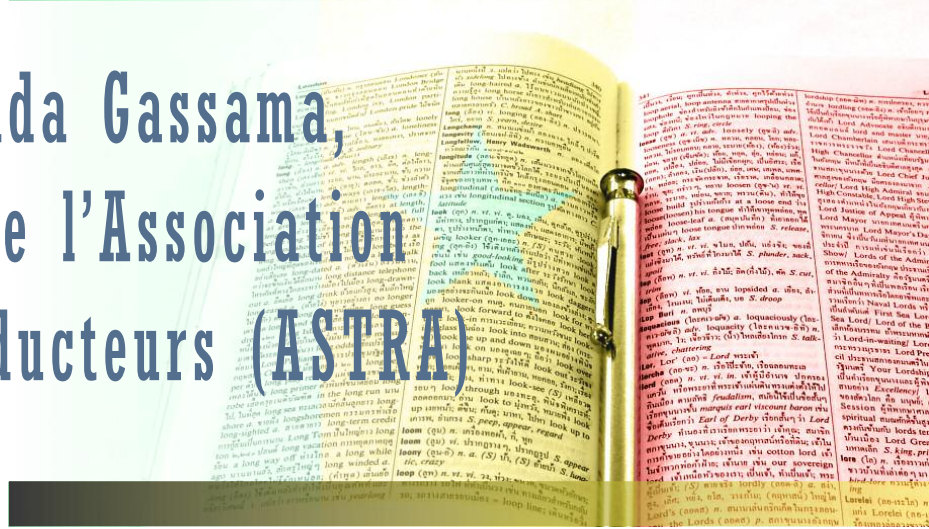


FLANDERS
INVESTMENT &
TRADE

<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/nl>
<https://www.leeuwvandeexport.be/>
<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/magazine-internationaal-ondernemen>
<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/acties-events>

Traduire au pays de la Téranga...

Entretien avec Daouda Gassama, membre fondateur de l'Association sénégalaise des traducteurs (ASTRA)



Monsieur Daouda Gassama, vous êtes membre fondateur de l'Association sénégalaise des traducteurs (ASTRA) ; dites-nous, pourquoi les interprètes sont-ils exclus de la « famille » ?



Daouda Gassama, chargé des relations extérieures et des partenariats, chargé adjoint à la formation

Au Sénégal, la plupart des interprètes professionnels sont affiliés à l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC). Par ailleurs, le secteur de l'interprétation est déjà bien organisé, bien structuré et bien réglementé, ce qui est loin d'être le cas pour le secteur de la traduction. C'est pourquoi nous avons jugé utile de limiter notre action à la traduction et aux

traducteurs. Il faut cependant préciser que l'Association n'exclut pas les interprètes de la famille des prestataires de services linguistiques puisqu'elle compte parmi ses membres des interprètes professionnels qui sont également traducteurs.

L'ASTRA est une structure d'existence très récente, puisque créée le 30 septembre 2017 à l'antenne régionale de l'Université Gaston Berger à Sacré-Cœur 3 ; pourquoi avoir attendu si longtemps avant de penser à regrouper les collègues au sein d'un mouvement associatif ?

Il est vrai que l'Association sénégalaise des traducteurs a une histoire toute récente, mais elle est née des cendres d'une association de traducteurs fondée au cours des années 80 qui avait disparu. La plupart des membres fondateurs et animateurs de cette association ont maintenant intégré l'ASTRA en qualité de membres seniors. Aussi, l'avènement des écoles de formation en traduction au Sénégal à partir de 2011 (notamment ESTEL [2011] et le programme de traduction et d'interprétation de conférence de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis [2014]) a été le terreau fertile du développement des relations entre jeunes traducteurs et c'est dans ce cadre qu'a



Le président Séga Hamady Faye au centre, le secrétaire général Dr Aly Sambou à gauche et la vice-présidente Carole Ann Small Diop à droite (lors d'une interview au cours de la Journée mondiale de la traduction 2017)

germé l'idée de mettre en place une nouvelle association de traducteurs professionnels sous l'impulsion du secrétaire général actuel, Dr Aly Sambou, avec l'aide du secrétaire général adjoint, M. Mamoudou Haby Kane.

L'ASTRA se donne pour mission principale de « régler le milieu de la traduction au Sénégal et d'améliorer le statut du traducteur » ; vous devez avoir du pain sur la planche, puisqu'il s'agira de bousculer les habitudes d'un secteur d'activité qui, par déduction, n'était pas réglementé au Sénégal jusqu'en 2017...

En effet, au Sénégal comme dans la plupart des pays africains, la profession de traducteur est encore peu connue du public et souffre de divers maux à la tête, parmi lesquels l'insuffisance ou même l'absence d'offres de formation en traduction, le caractère informel du marché, l'absence de réglementation, etc. La création de l'Association résulte d'un constat alarmant : l'absence totale de réglementation du secteur (aucune loi n'empêche un citoyen quelconque, sans aucune formation, de créer un bureau de traduction et de se déclarer traducteur), le statut de traducteur n'est pas reconnu, la plupart des traducteurs professionnels sont peu visibles des donneurs d'ouvrages, pour ne citer que ces problèmes. De ce point de vue et compte tenu du fait que l'un des objectifs à long terme de l'Association est de créer un ordre des traducteurs, oui, il reste du chemin...

En attendant de relever ce défi, dites-nous déjà, monsieur Gassama, quel accueil a été réservé à l'association naissante aussi bien par les institutions compétentes de la République que par les traducteurs eux-mêmes ?

L'Association naissante a reçu un accueil favorable de la part des institutions compétentes notamment le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger (MAESE) et la Direction des langues nationales qui ont été représentées lors de la journée mondiale de la traduction célébrée pour la première fois au Sénégal en 2017, à l'occasion de la création de l'Association. Le ministère des Affaires étrangères, qui est l'autorité habilitée pour la traduction et la certification des documents officiels de l'État du Sénégal, a salué la création de l'Association et certains de ses agents sont membres de l'ASTRA. Des pistes de collaboration très claires ont été dégagées, en particulier pour l'agrément des traducteurs membres de l'Association. Pour les traducteurs professionnels seniors, l'Association est une occasion de continuer le travail qu'ils avaient commencé dans les années 80, visant à fédérer les traducteurs et à défendre leurs intérêts, c'est pourquoi un certain nombre d'entre eux qui sont encore en activité ont adhéré à l'association en tant que membres seniors, membres du comité directeur ou membres d'honneur. Pour les jeunes traducteurs, l'ASTRA est une aubaine qui leur permettra de bénéficier de l'expérience des traducteurs seniors, d'échanger avec des traducteurs plus expérimentés et de partager des offres de traduction.

Et quelles sont les principales difficultés auxquelles fait face la jeune association, s'il en existe ?

Pour le moment, la difficulté majeure réside surtout dans le regroupement de l'ensemble des traducteurs autour de l'Association. L'affluence très moyenne lors de l'organisation d'activités de formation et les difficultés à mobiliser des fonds en témoignent. Cette situation est due en grande partie au fait que le renforcement des capacités est une approche à laquelle la majorité des traducteurs n'est pas habituée. Cela tient également à la difficulté de l'identification et du recensement des traducteurs.

Justement, monsieur Gassama, vous êtes par ailleurs le responsable adjoint en charge de la formation ; dites-nous, comment devient-on membre de l'ASTRA ? Quel est le profil du traducteur professionnel au Sénégal ?

Pour devenir membre de l'ASTRA, il faut justifier d'un diplôme en traduction (master généralement) ou d'une expérience avérée de cinq ans ou d'un volume de 50 000 mots traduits et prouver que la traduction est son corps de métier. Le dossier constitué des pièces justificatives des critères obligatoires cités est accompagné d'un curriculum vitae et soumis à un comité d'éthique et de déontologie qui statue sur l'acceptation ou le rejet de la candidature. Il faut souligner que le Comité d'éthique et de déontologie est constitué de traducteurs seniors (plus de 25 ans d'expérience) et de réviseurs.

Quelles sont les principales combinaisons linguistiques que l'on retrouve chez les traducteurs au Sénégal ?

Selon l'étude du marché de la traduction au Sénégal que j'ai effectuée en 2013 dans le cadre d'un mémoire de master en traduction spécialisée, sur un échantillon de 57 traducteurs indépendants, la combinaison anglais-français domine (82,3 %),



suivie de la combinaison langues nationales-français (23,4 %), ensuite des combinaisons espagnol-français et espagnol-anglais (17,6 %) et enfin des combinaisons anglais-portugais et français-portugais (2,9 %). Les combinaisons linguistiques arabe-langues nationales et arabe-français sont aussi présentes et sont bien plus anciennes du fait de la culture islamique, mais la traduction dans ces combinaisons est beaucoup moins formelle. La combinaison mandarin-français émerge actuellement, quoique marginale.

À bien scruter ces chiffres, la somme des pourcentages va au-delà de 100 ; comment expliquez-vous cela ?

La somme des pourcentages dépassant 100 s'explique par le fait que certains traducteurs constituant l'échantillon ont plusieurs combinaisons linguistiques.

Monsieur Gassama, vous évoquiez tantôt le soutien de la Direction des langues nationales... Comme la plupart des pays africains, le Sénégal est un pays multilingue où se côtoient, plus ou moins « pacifiquement », des langues héritées de la colonisation et les langues dites nationales ; quelle est la place des 27 langues locales déjà codifiées sur le marché national de la traduction ?

Le Sénégal est en effet, à l'instar de plusieurs pays africains, multilingue avec comme langues officielles le français et le wolof. Parmi les 38 langues parlées dans le pays, une vingtaine a été



Membres du bureau à la cérémonie de lancement des activités de l'ASTRA (de la droite vers la gauche : Mamadou Haby Kane secrétaire général adjoint, Daouda Gassama chargé des relations extérieures, chargé adjoint de la formation, Carole Ann Small Diop, vice-présidente, Dr Aly Sambou, secrétaire général, Fatou Dia Traoré, trésorière, Diakhou Niang, chargée de la communication)

rédaction en langues nationales. Dans la même optique, nous essayons d'intégrer dans l'Association les traducteurs en langues nationales qui n'ont pas eu une formation formelle en traduction.

Quel est le degré de pénétration des nouvelles technologies dans le secteur d'activité au pays ?

codifiée, et parmi la vingtaine de langues nationales codifiées, seules quatre (wolof, peulh, sérère et mandingue) sont parlées par plus d'un million de personnes. Toujours selon l'étude faite en 2013 sur le marché de la traduction au Sénégal, la combinaison français-langues nationales représente 11 % des demandes de traduction. Il faut également souligner que la majorité des traducteurs sénégalais ne traduisent pas vers leur langue maternelle.

Ceci étant, les éditions récentes de la Journée mondiale de la traduction ont mis avant le rôle crucial que doivent jouer les langues maternelles/autochtones/nationales dans la quête de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable ; la politique de traduction au Sénégal et le cahier des charges de l'ASTRA prennent-ils en compte cette donnée ?

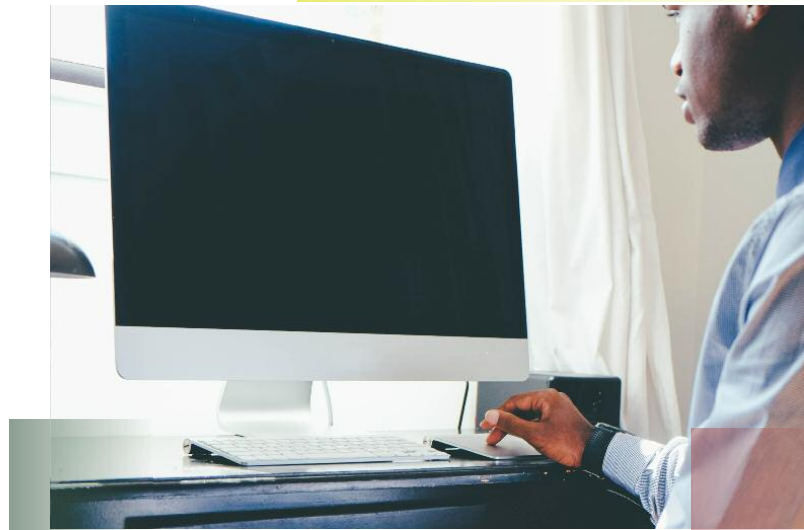
En réalité, l'État du Sénégal n'a pas défini de politique en matière de traduction, ce rôle des langues nationales dans la quête de la paix, de la cohésion sociale et du développement est intégré dans la mission de la Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN). Cependant au sein de l'Association, conscients que nous sommes des enjeux liés aux langues nationales, nous avons établi un partenariat avec la DALN pour assurer le renforcement des capacités de nos membres en

Le fait qu'un questionnaire au format électronique fût l'outil principal utilisé pour étudier le marché sénégalais de la traduction indique qu'au Sénégal, la plupart des traducteurs utilisent l'ordinateur et sont habitués à l'environnement de Windows Office et à Internet. De plus, selon les résultats de la même étude, 58,8 % des traducteurs se servent d'un logiciel d'aide à la traduction, 88,23 % utilisent des ressources sur Internet, 94,1 % emploient des dictionnaires électroniques, 61,7 % ont recours à des bases terminologiques. Les logiciels d'aide à la traduction les plus courants sont SDL Trados (85 % de l'échantillon), WordFast (5 %), Fluency (5 %), autres, y compris MemoQ (5 %).

Quelle est votre position sur le débat qui a cours dans le monde de la traduction, relatif à la place de plus en plus prépondérante des outils technologiques d'aide à la traduction ? Autrement dit, craignez-vous que la machine finisse par remplacer l'humain ?

Il est vrai que les outils technologiques au service de la traduction foisonnent actuellement et que la traduction automatique gagne du terrain, mais il ne faut pas oublier que cette « menace » est brandie depuis 1945, après la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'en 2019 les traducteurs continuent de prospérer. Par ailleurs, la traduction automatique, qu'elle soit basée sur des règles ou

des statistiques, mixte ou neurale, se nourrit de corpus qui sont en réalité des traductions humaines. Ces corpus sont essentiels pour « entraîner » une machine à traduire, et donc l'existence de corpus conditionne l'existence des machines à traduire (et l'absence de corpus pour les langues africaines explique le fait que la traduction automatique n'existe pas pour la majorité de ces langues). Je suis dès lors persuadé que le traducteur a de beaux jours devant lui s'il parvient à « apprivoiser » ces outils et à les intégrer dans le processus de traduction, sachant qu'il n'y a pas assez de traducteurs pour traiter le volume de documents à traduire qui croît de 50 % par an selon Hollan¹.



Pour terminer, Daouda Gassama, vous êtes aussi chargé des relations extérieures à l'ASTRA ; à l'ère du multilatéralisme que favorise la globalisation des échanges, comment entrevoyez-vous la collaboration naissante entre l'Association sénégalaise des traducteurs et la Chambre belge des traducteurs et interprètes ?

Certes les réalités du secteur de la traduction en Afrique, en général, et au Sénégal, en particulier, ne sont pas les mêmes qu'en Belgique, mais dans le contexte de la mondialisation, la collaboration entre des associations sœurs est nécessaire pour le partage d'expériences, l'échange culturel et le réseautage. Dans cette perspective, la collaboration entre l'Association sénégalaise des traducteurs et la Chambre belge des traducteurs et interprètes présage de lendemains prometteurs, dans la mesure où ce sera l'occasion pour les deux associations d'élargir leurs horizons de partenariat et de profiter de l'expertise linguistique de leurs membres respectifs.

Propos recueillis par Cyrille Ndjitat Tatchou

Waarde lidmaatschap BKVT

Deze week kreeg ik een nieuwe klant waarvoor ik vertaalwerk verrichtte en zelfs - via een externe leverancier - voor Nederlandstalige audiobestanden moest zorgen. Een mooi project. Ik vroeg hem hoe hij mij gevonden had, en dit was het antwoord:

"C'est par le site de la Chambre Belge des Traducteurs et Interprètes qu'une secrétaire du Parlement nous a conseillé de consulter."

Zo zie je maar, het lidmaatschap van de Kamer brengt ook nieuwe klanten aan! Belangrijk, want eindklanten zorgen voor meer eindklanten. Als deze eindklant tevreden is (en dat is hij), dan vertelt hij dat vast aan collega's uit de sector. Watervalstestem!

Herman Boel

Workplace, 10 Mei 2019

<https://translators.facebook.com/groups/358774597841653/>

¹ Study on the size of the Language Industry in the European Union (Adriane Rinsche and Nadia Portra-Zanotti, 2009, p.97).

21 février : Journée mondiale de la langue maternelle



Sous le prisme du droit international des droits de l'homme : le droit au développement pour les locuteurs autochtones



Cyrille Ndjitat Tatchou

« Les langues autochtones comme facteur de développement, de paix et de réconciliation »... Voilà ainsi formulé le thème de l'édition 2019 de la Journée internationale de la langue maternelle qui s'est célébrée le 21 février. La communauté internationale a cette année encore tenu à mettre en relief le lien existant entre la langue et le développement. Mais pour que cette dialectique soit rendue opérationnelle et productif, il faut s'assurer que toutes les communautés linguistiques, au premier rang desquelles se trouvent les *peuples autochtones*, aient les moyens de faire de leurs langues respectives des catalyseurs du développement.

Au demeurant, dans un monde globalisé où la loi de la jungle génère comme une logique de chaîne alimentaire, les peuples dits autochtones semblent réduites à la portion congrue ; leurs langues phagocytées, ces peuples sont en conséquence privés du bien-être auquel ils ont aussi droit. En fait, c'est certainement la dimension immatérielle du développement qui est convoquée ici, ledit développement étant reconnu comme un droit. La *Déclaration sur le droit au développement* issue de la *Résolution 41/128 du 4/12/1986* dispose en son art.1er § 1 : « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement ».

C'est d'ailleurs dans cette logique que l'Unesco a conçu le thème l'édition 2019 de la Journée internationale de la langue maternelle, avec

emphasis sur les langues autochtones spécifiquement, comme facteur de *développement, de la construction de la paix et de la réconciliation*. Déjà, l'édition 2018 avait pour thème : « Préservation de la diversité linguistique dans le monde et promotion du multilinguisme en vue de réaliser les objectifs de développement durable ». Ainsi, la diversité linguistique et le multilinguisme qu'incarnent les libertés linguistiques sont perçus comme des facteurs « essentiels pour le développement durable ».¹ *Développement durable*... Un idéal dont la concrétisation à large échelle implique nécessairement la solidarité humaine comprise non pas en termes *d'aide au développement*, mais de valeurs démocratiques à implémenter *via* la participation.

L'approche participative, socle de l'idéal démocratique, requiert l'implication de l'être, entité pour laquelle le bien-être ou développement durable est recherché. Chaque peuple use alors de son autonomie de gestion pour mettre en musique une gestion participative

¹ <https://fr.unesco.org/commemorations/motherlanguageday>



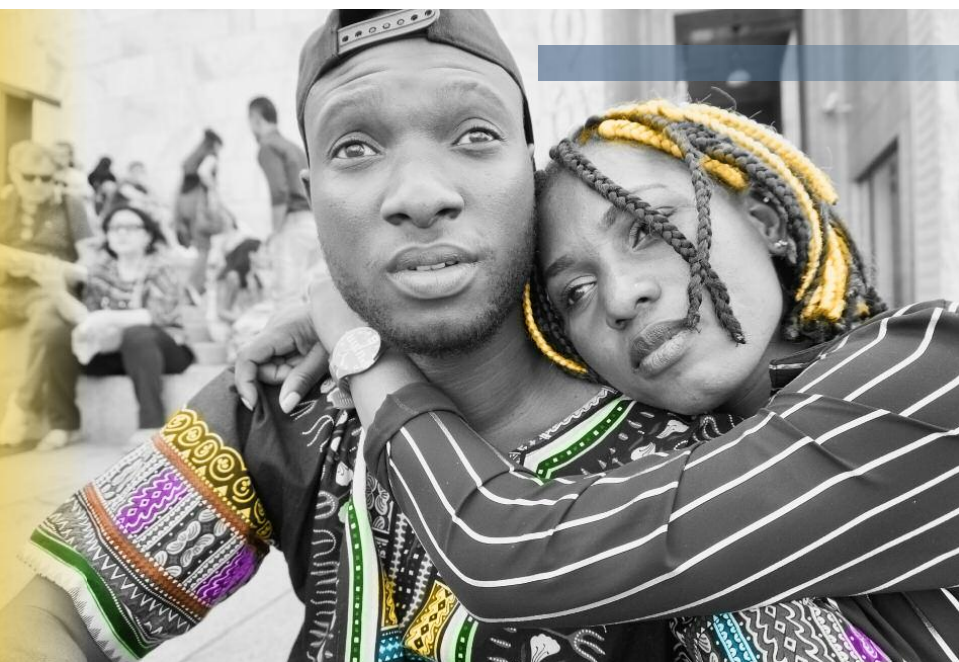
axée sur des réalisations en adéquation avec les aspirations culturelles locales. C'est en cela qu'au terme de l'Assemblée générale de l'Onu en 1986, il a été convenu que : « L'être humain est le sujet central du développement et doit donc être le participant actif et le bénéficiaire du droit au développement » (Art.2 §1, AG, RES.41/128 du 4/12/1986). Cet idéal démocratique est aux antipodes de la logique instinctive qui a cours dans la jungle et qui fait des Autochtones des peuples mis au ban de la société humaine, avec des milliers de « fleurs linguistiques » (Biya 1986:117) programmées pour disparaître.

En effet, Selon Azoulay (2019:2), « *les peuples autochtones représentent environ 370 millions d'individus et parlent la majorité des quelque 7 000 langues vivantes. Jusqu'aujourd'hui, ils sont nombreux à souffrir de marginalisation et de discrimination, d'extrême pauvreté, et de violations des droits humains* »². *Si dans sa dimension immatérielle, le développement endogène ne peut se passer des langues des*

populations concernées, alors le fait pour les populations autochtones de ne pas avoir la possibilité de jouir librement de leurs langues représente une entorse aux droits linguistiques avec tout ce que cela induit comme privations : « Les droits linguistiques manifestent à eux seuls toute l'essence des droits culturels, identité – communication – création, c'est pourquoi leur violation est très symbolique, au sens le plus grave du terme : elle signifie un mépris frontal et une entrave aux autres droits » (Meyer-Bisch 2008:24).

Les droits de l'homme sont aussi de type culturel, et l'analyse de cette dimension faite par Meyer-Bisch ci-avant cité permet d'« avancer dans la compréhension et la clarification du contenu des droits culturels, en tant que partie intégrante des droits de l'homme », tel qu'il ressort de l'*Objectif de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2001, p.6 §4). Les droits culturels constituent une notion qui recouvre un « ensemble large de droits et libertés telles que la liberté artistique, le droit à l'éducation, les libertés d'enseignement, les libertés linguistiques, et le

² Madame Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO.



un socle dans lequel elles apparaissent comme un idéal à atteindre par l'Etat qui en a l'obligation.

Fort à propos, dans le cadre de la préservation des ressources linguistiques, et culturelles prises globalement, il existe une vision juridique de la gouvernance publique – axée sur l'*obligation de respecter, l'obligation de protéger*

droit de participation à la vie culturelle mais aussi à la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression, et le droit à l'information » (Bidault 2009:4). Puisque nous ciblons spécifiquement l'aspect *libertés linguistiques*, il est important de préciser que « les libertés linguistiques peuvent être considérées comme la première activité culturelle, l'espace de toute création et un des premiers fronts identitaires » (Meyer-Bisch 2008:24).

Cette constatation est sans doute applicable à la situation des peuples autochtones qui sont trop souvent submergés par l'arrivée et l'installation subséquentes des populations ou groupements issus des mouvements migratoires plus ou moins anciens. C'est le cas des Aborigènes en Australie ou encore des Baka (péjorativement appelés « Pygmées ») au Cameroun. Ce sont donc des minorités linguistico-culturelles à protéger, tel que le stipule la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* issue de la Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 13 septembre 2007. Ces peuples ont aussi droit au développement durable qui est si souvent conditionné par l'épanouissement des langues concernées, celles-ci s'affichant comme les véhicules des cultures comprises comme « des totalités homogènes liées à un territoire » (Eberhard 2002:65). Voilà pourquoi les libertés linguistiques ont trouvé en le droit international

et l'obligation de réaliser. Cette vision est incarnée par les droits de l'homme entendus comme un « ensemble de droits subjectifs fondamentaux qui appartiennent à tous les individus en tant qu'êtres humains et qui s'imposent aux autorités publiques dans la mesure où celles-ci sont tenues, non seulement de respecter ces droits, mais aussi d'assurer leur jouissance effective par des dispositions adéquates » (Gérard 2017:2). Et puisque dans la plupart des cas, ce sont des langues en danger ou en voie d'extinction, il est du devoir du droit international de s'y pencher : « In essence, when international law addresses language issues, it is concerned primarily with protecting endangered languages, promoting linguistic diversity, or recognizing basic human rights ». (González Núñez 2014:87-88).

Qu'ils soient contraignants ou non contraignants, les textes du droit international qui tendent à protéger les droits culturels et les libertés linguistiques constituent un important facteur de sensibilisation à l'échelle mondiale, surtout lorsqu'il est question de promouvoir *la paix et la réconciliation*, via la cohésion sociale qui est elle-même gage du développement durable. De ce fait, il serait quelque peu compliqué d'envisager le développement durable auquel ont droit les populations autochtones dans le monde, sans prendre en compte leurs langues, véhicules par excellence du génie ancestral. En outre, la



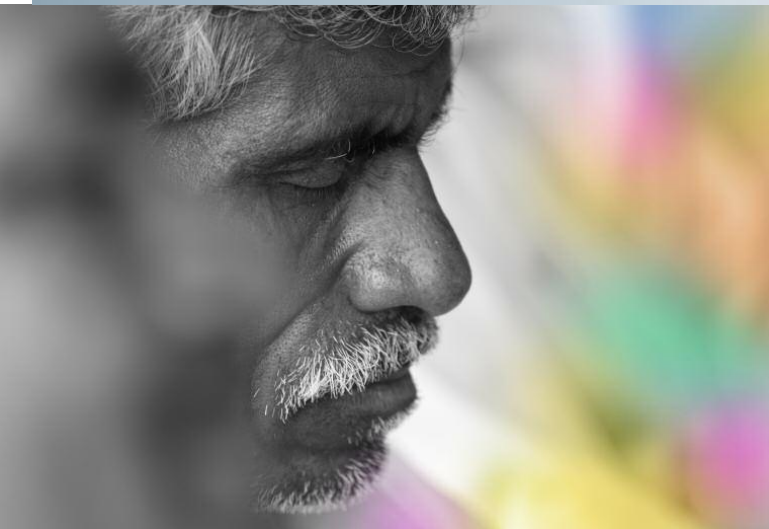
valorisation des langues autochtones peut prendre appui sur deux outils à l'efficacité avérée : d'abord l'enseignement ; d'ailleurs à ce sujet, « Les peuples autochtones ont toujours exprimé leur souhait d'avoir un enseignement dans leurs langues », rassure Azoulay (2019:2). Puis la traduction, d'autant plus que « la puissance d'une langue se manifeste par son ouverture à la traduction » (Gendreau-Massaloux 2010:159).

Les pratiques traductives prises spécifiquement constituent en effet un important facteur de promotion des libertés linguistiques prises globalement. Et puisque le développement passe aussi par le renforcement des capacités des langues autochtones en contexte multilingue, la traduction a vocation à y jouer un rôle déterminant. L'obligations de recourir à la traduction ou à l'interprétation se trouve être aussi, fatalement, l'apanage de l'Etat, puisque constituant un pan de la politique linguistique nationale :

Language rights that are pertinent to translation, in order to be meaningful to individuals, must be realized through state policy. [...] Regarding translation, the argument could be made that freedom of expression on the one hand and equality and non-discrimination on the other would surely imply that a minority language speaker can use the language of his or her choosing (and the government would have to translate) or that in order for the government to communicate with a minority language speaker without discriminating against him or her, the government would have to use that speaker's language (if needs be, through translation). Except that is not really what freedom of expression and equality/non-discrimination imply in international law (González Núñez 2014:93).

Cependant, il ressort des instruments internationaux qui évoquent le droit à la traduction que ceci semble bien confiné au contexte juridique spécifiquement (milieu judiciaire, droit des migrants et autres demandeurs d'asile) : l'interrogation des prévenus, des prisonniers de guerre, des demandeurs d'asile et autres doivent se dérouler dans les langues que parlent et comprennent ces derniers, si possible en recourant aux services des traducteurs et des interprètes... Voilà en substance la disposition contenue dans la *Convention de Genève, la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes dans les pays indépendants*, ainsi que le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Globalement, il y est question d'assurer aux peuples autochtones un accès optimal à la compréhension de leurs droits via le recours à la traduction orale et/ou écrite.

Il est important de relever ces cas d'introduction de l'opération traduisante dans des dispositions contraignantes du droit international, nonobstant le fait que les obligations y afférentes soient vagues, trop limitées, et donc incitant probablement peu l'élaboration des politiques de traduction plus élargies par des Etats-parties : « These are rather specific instances. Except for the broader rights to be secured for indigenous peoples, these obligations to translate are mostly grounded on notions of fairness and not a means to integrate linguistic minorities » (González Núñez 2014:104).



C'est en voulant défendre leur langue communautaire, le bangla (bengali), que des étudiants de Dacca dans l'ex-Pakistan oriental (l'actuel Bangladesh) descendent dans la rue le 21 février 1952. Soudain, des fusils crépitent.

Conséquence dramatique de ces coups de feu, cinq étudiants s'écroulent. Ils ne se relèveront plus. Ils sont ainsi morts pour leur *langue maternelle*. C'est en souvenir de ce drame que toute une journée, le 21 février, est dédiée à la valorisation des «langues maternelles»... ou, plus exactement, à la promotion de la glottodiversité. Et en termes de diversité linguistique justement, les peuples autochtones sont locuteurs de la majorité des langues parlées dans le monde, un potentiel qui contraste pourtant avec la généralisation du mal-être chez ces habitants originels ou premiers occupants des aires géographiques bien repérées.

Cyrille Ndjitat Tatchou

Bibliographie

Ouvrages et articles :

Azoulay, Audrey (2019). *Message de la Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle - 21 février 2019*. Paris : UNESCO, 2 pages.

Bidault, Mylène (2009). *La protection internationale des droits culturels*. Bruxelles : Bruylant, 2009, 559 pages.

Biya, Paul (1986). *Pour le libéralisme communautaire*. Lausanne : Éditions Pierre-Marcel Favre/ABC, 158 pages.

Eberhard, Christoph (2002). *Droits de l'homme et dialogue interculturel*. Paris : Editions des écrivains, 398 pages.

Gendreau-Massaloux, Michèle (2010). *Traduire, c'est faire vivre une langue. Traduction et mondialisation* (Dominique Wolton, éd), pp. 157-163.

Gérard, Philippe (2017). *Philosophie des droits de l'homme* (Syllabus 2017-2018). Bruxelles : USL-B, 32 pages.

González Núñez, Gabriel (2014). *Translating for Linguistic Minorities : Translation policy in the United Kingdom* (thèse de doctorat en traductologie). Anvers : Faculté des Lettres, KU Leuven, 401 pages

Meyer-Bisch, Patrice (2008). *Analyse des droits culturels. Droits fondamentaux*, n° 7, pp.1-35.

Textes juridiques internationaux :

Convention de Genève du 27 juillet 1929.

Convention n° 169 relatives aux peuples indigènes et tribaux (1989) - Convention de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (entrée en vigueur le 5 septembre 1991).

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (issue de la Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 13 septembre 2007).

Déclaration sur le droit au développement (issue de la Résolution 41/128 du 4/12/1986).

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

Résolution Assemblée générale de l'ONU - AG, RES.41/128 du 4/12/1986.

Source Web :

<https://fr.unesco.org/commemorations/motherlanguageday>

APPEL À CONTRIBUTIONS



Chers collègues,

Dès la création de notre association, nos illustres devanciers avaient lancé une revue spécialisée, tribune par excellence à la noble cause de notre profession.

Des articles qui y sont publiés depuis 1955 ont pour vocation non seulement de porter à la réflexion l'évolution de notre secteur d'activité, mais aussi d'accompagner notre association dans la défense de nos intérêts communs.

Les angles sont bien connus : un compte rendu d'une activité thématique ou récréative ; une expérience personnelle ; une vision novatrice de la profession ; une suggestion pour l'amélioration de l'opération traduisante et même, pour les âmes scientifiques parmi nous, un écrit conséquent visant à enrichir les débats traductologiques sur les mécanismes de notre secteur d'activité et les défis auxquels il fait face.

Je suis persuadé, et nous en avons déjà donné la preuve par le passé, que nous pouvons continuer d'initier des productions écrites thématiques...

Veuillez me faire parvenir vos textes via l'une des adresses suivantes :

publications@translators.be
taalkundige-linguiste@translators.be
secretariat@translators.be
cyrille.tatchou@gmail.com

Cyrille Ndjitat Tatchou

Rédacteur en chef

OPROEP TOT BIJDRAGEN

Beste collega's,

Toen onze vereniging meer dan 60 jaar geleden werd opgericht, zag ook ons gespecialiseerde tijdschrift het levenslicht : de spreekbuis bij uitstek om ons beroep beter bekend te maken.

Sinds 1955 worden hierin artikelen gepubliceerd die enerzijds de vinger aan de pols houden van de evoluties in onze activiteitssector en anderzijds onze vereniging ondersteunen bij de verdediging van onze gezamenlijke belangen.

De rubrieken zijn gekend: een verslag van een thematische of ontspanningsactiviteit; een persoonlijke ervaring ; een vernieuwende kijk op het beroep ; een suggestie om het vertaalproces te verbeteren of, voor de specialisten onder ons, een wetenschappelijk stuk dat bijdraagt tot de debatten over de mechanismen van onze sector en de uitdagingen waarmee deze wordt geconfronteerd.

Ik ben ervan overtuigd, en we hebben het bewijs hiervan in het verleden al gezien, dat wij zelf thematische teksten kunnen schrijven...

Kruip dus in uw pen en stuur me uw teksten via een van de volgende adressen :

publications@translators.be
taalkundige-linguiste@translators.be
secretariat@translators.be
cyrille.tatchou@gmail.com

Cyrille Ndjitat Tatchou

Hoofdredacteur

Le Linguiste - De Taalkundige

ORGANE DE LA CHAMBRE BELGE DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES ASBL

Affiliée à la Fédération
Internationale des Traducteurs
(FIT)

ORGAAN VAN DE BELGISCHE KAMER VAN VERTALERS EN TOLKEN VZW

Aangesloten bij de Fédération
Internationale des Traducteurs
(FIT)

ÉDITEUR RESPONSABLE / VERANTWOORDELIJKE UITGEVER

Guillaume Deneufbourg
CBTI - BKVT
Rue Montoyerstraat 24,
B 12 1000-Bruxelles - Brussel

Tous droits réservés /
Alle rechten voorbehouden
CBTI-BKVT © 2017

RÉDACTEUR EN CHEF / HOOFDREDACTEUR

Cyrille Ndjitat Tatchou

CONTRIBUTIONS (AUTEURS) /BIJDRAGEN (AUTEURS)

Guillaume Deneufbourg
Agnès Feltkamp
Herman Boel
Anne-Sophie Staquet
Cyrille Ndjitat Tatchou

POOL DES TRADUCTEURS / POOL VAN VERTALERS

Fadia Elbouz (coordination- coördinator)
Nicky Wijns
Céline Maes
Andy Van Dingenen
Rudy Trullemans
Ann De Winn
Herman Boel
Martine De Bruyn
Anne Lemoine
Agnès Feltkamp
Bart Philips
Laurence Englebert
Bie Lindemans

DESIGN

Alain Delvaux

PHOTOS / FOTO'S

Pixabay, CBTI-BKVT,
Alain Delvaux

COLLABORATION

Si vous souhaitez collaborer au
Linguiste, veuillez envoyer vos
articles par courrier électronique
à l'adresse
taalkundige-
linguiste@translators.be.

Les articles seront publiés dans
la langue dans laquelle ils ont
été soumis. Ils n'engagent que
leur auteur et ne reflètent pas
nécessairement l'opinion de la
CBTI.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

La reproduction ou la
publication, intégrale ou
partielle, du contenu de cette
revue sous quelque forme et par
quelque procédé que ce soit, est
interdite sans autorisation écrite
préalable du conseil
d'administration de la CBTI.

ALLE RECHTEN VOORBEHOUDEN

De reproductie of de publicatie
van dit tijdschrift of van
gedeelten hiervan, in welke
vorm of op welke wijze ook, is
verboden zonder voorafgaande
schriftelijke toestemming van
het bestuur van de BKVT.

MEDEWERKING

Indien u aan de Taalkundige
wenst mee te werken, gelieve
uw artikels per e-mail te sturen
naar volgend adres:
taalkundige-
linguiste@translators.be.

De artikelen worden
gepubliceerd in de taal waarin
zij werden ingestuurd. Zij geven
alleen de mening van de auteur
weer en niet noodzakelijk die
van de BKVT.

Chambre belge des **traducteurs et interprètes** Belgische Kamer van **Vertalers en Tolken**

Association sans but lucratif / Vereniging zonder winstoogmerk

Siège social / Maatschappelijke zetel:
Rue Montoyerstraat 24, B 12
B-1000 Bruxelles – Brussel
Tel. : + 32 2 513 09 15
Fax. : + 32 2 513 09 15

www.translators.be

Membres – leden: secretariat@translators.be
Public – publiek: info@translators.be

BTW/TVA : BE 407 664 274
Rekening ING / Compte ING : 310-0463867-02

Bijdrage 2019 / Cotisation 2019 : 200 €